

DIRECTION CENTRALE
SECURITE PUBLIQUE

SDIG 976- MAYOTTE

Lundi 8 décembre 2008

Enterrement de 12 étrangers en situation irrégulière décédés, le 20 novembre dernier, dans le naufrage de leur bateau.

A la demande de M. le Préfet de Mayotte, la note ci-dessous relate les conditions de l'inhumation au cimetière de Mamoudzou, le 26 novembre 2008, de 12 victimes d'un naufrage de Kwassa-kwassa.

A la suite d'un naufrage de kwassa-kwassa survenu le 20 novembre dernier, 14 corps ont été récupérés en mer par les secours et ont été remis à la société agréée (« Transport Posthume de Mayotte »). Après identification des corps, les familles de ces victimes, présentes à Mayotte, ont été contactées pour les récupérer. Seules deux familles ont souhaité prendre en charge la dépouille de leur parent.

Sur décision du Préfet de Mayotte, et après accord du maire de Mamoudzou, l'inhumation des autres corps a eu lieu au cimetière de M'Gombani, le 26 novembre. Les services de police ont reçu pour mission de veiller au bon déroulement des opérations funéraires et au respect de la dignité des victimes. Il faut rappeler que lors des secours en mer, plusieurs personnes (essentiellement des journalistes) avaient tenté de faire des photos des corps des victimes. Le préfet de Mayotte a souhaité que toute disposition soit prise pour assurer le respect dû aux morts.

Les opérations funéraires ont été assurées conjointement par :

- la société « Transport posthume de Mayotte », qui a préparé les corps selon la tradition musulmane et les a placés dans des cercueils en bois sans vis ni métal, conformément à la religion,
- le service funéraire de la ville de Mamoudzou, qui a ouvert une tranchée dans laquelle ont été alignés les cercueils.

Les opérations se sont déroulées de la façon suivante :

Vers 12 H30 les 4 employés des services municipaux ont commencé à creuser la tranchée à l'aide d'une pelleuse en présence de 6 policiers municipaux, du directeur des services techniques, ainsi que du directeur général des services de la mairie.

A 14H30 ce dernier nous avise de la présence de deux journalistes. Les policiers municipaux leur ont demandé, en vain, de respecter l'intimité de l'opération en cours.